

Vente interdite aux moins de 18 ans



Kiosque
"E-cig" 18 ans
"Tabac" 18 ans



Depuis, le 1er avril 2021, il est interdit de vendre tous les produits du tabac (tabac classique, cigarettes électroniques, produits du tabac à chauffer) aux personnes de moins de 18 ans.

Pour préserver la jeunesse